



**DOMAINE ANIMATIONS
CULTURELLES ET PHYSIQUES
DES FAMILLES
ACTIVITE SKI**

**INFORMATION SORTIES SKI
SAISON 2023 + TARIFS**

Chers amis,

Voici les informations concernant le déroulement de la saison 2023

L'activité est ouverte aux enfants **âgés de 6 ans** (révolus l'année d'inscription) à 17 ans.

Les inscriptions se feront au local de l'association les 2 Mercredis : 9 Novembre et 16 Novembre de 17h30 à 19h30.

Vous aurez la possibilité de faire skier votre enfant :

Le SAMEDI en journée à partir du Samedi 7 janvier 2023 pour 10 sorties.

Départ le SAMEDI : 8h Local de l'association (Rue Kléber TARBES°)

Les retours sont prévus pour tous vers 18h30 local de l'association Rue Kléber Tarbes

MATERIEL

La date de la distribution (skis et chaussures) est fixée le :

le **Mercredi 23 Novembre 2022 de 14h à 18h SAMEDI 26 Novembre 2022 de 9h à 12h30**

Un chèque de caution de **80€** restitué en fin de saison sera déposé le jour du prêt.

**TARIFS SORTIES SKI
SAISON 2023**

**Adhésion à l'association ADISHAT par famille 10€.
(Obligatoire pour les sorties skis)**

Pour les Samedis : 325€ pour 10 sorties (Adhésion non comprise)

Frais d'inscriptions (transport en bus, encadrement) 165€,

Forfait ski pour la saison 121€,

Location du matériel 25€,

Carte Assurance Saisonnière 14€ (+3^e pour les 15/17 ans)

Ce tarif ne prend pas en compte les repas. En raison des mesures d'hygiène, chacun amènera son pique-nique

CERTIFICAT MEDICAL

Le jour de l'inscription vous devrez fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski. Sans ce document, l'inscription ne sera pas validée.

CONTACT

ADISHAT Section Ski - Bâtiment 202 Site de l'ARSENAL Rue KLEBER - 65000 TARBES

Email : ski@adishat.fr

Téléphone : **07-67-41-32-18**



**DOMAINE ANIMATIONS
CULTURELLES ET PHYSIQUES
DES FAMILLES
ACTIVITE SKI**

INFORMATION DATES A RETENIR SAISON 2023

Réunion de présentation de l'activité ski :

Toutes les informations complémentaires vous seront communiquées lors de vos inscriptions.
Nous prévoyons l'organisation de la soirée de remise des récompenses le Vendredi 14 Avril 2023 à partir de 18h à la bourse du travail.

Les mesures sanitaires anti-COVID en vigueur seront respectées.

**Les inscriptions se feront au local de l'association :
Les mercredis 9 et 16 Novembre de 17h30 à 19h30**

Distribution du matériel de ski :

MERCREDI 23 Novembre 2022 de 14h00 à 18h00

SAMEDI 26 Novembre 2022 de 9h00 à 12h30

Zone sportive du Giat (au niveau du fronton).

Il n'y aura que ces deux journées pour la distribution. Préparez un chèque de caution de 80€.

Dates des sorties (10 sorties) :

Le SAMEDI : Janvier : 7/14/21/28 – Février : 4/11/18/25 – Mars : 4/11

Jocker : Mars : 18/25

Restitution du matériel de ski : Zone sportive du Giat (au niveau du fronton).

Le mercredi et le samedi lors de la dernière sortie après le retour du ski.

Soirée de remise des récompenses :

Le Vendredi 14/04/2023 à 18h30, Amphithéâtre de la Bourse du Travail

Quelques règles :

Toutes les sorties seront assurées (sauf conditions climatiques exceptionnelles) ou rattrapées. Si votre enfant ne vient pas à la sortie ski, prévenir avant jeudi 16h00 sur le portable : **07-67-41-32-18**. Les parents qui désirent monter au ski le samedi avec le bus doivent s'inscrire le jeudi (dans la limite des places disponibles).

CONTACT

ADISHAT Section Ski - Bâtiment 202 Site de l'ARSENAL Rue KLEBER - 65000 TARBES

Email : ski@adishat.fr

Téléphone : **07-67-41-32-18**

FICHE INSCRIPTION SKI Saison 2023

SORTIES du SAMEDI

Renseignements de l'Enfant :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE :

TAILLE : POINTURE :

ANNEE DE SKI :

Responsable de l'enfant : (Père, Mère ou Tuteur) :

NOM : PRENOM.....

ADRESSE.....

Tel Domicile	Tel Portable	Tel Travail

Adresse MAIL :

Qui prévenir en cas d'urgence ? (Noms, lien de parenté et Tél)

1-.....

2-.....

3-.....

L'enfant prendra le car à 8h Rue KLEBER

Autorisation des parents :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, déclare :

Avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la saison 2023.

Décharge les organisateurs de toute responsabilité d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures de fonctionnement.

Autorise les responsables de cette activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Autorise la publication des photos sur le site d'ADISHAT.

DATE :

SIGNATURE (porter la mention << lu et approuvé >>)